



Fiche de formation N° 10

Une politique globale pour l'enfance et la famille GARANTIR UNE PROCEDURE TUTELAIRE: LA PROCEDURE JURIDIQUE

Une procédure tutélaire (protection juridique) est nécessaire chaque fois que nous nous trouvons confrontés à une réelle incapacité des parents ou des personnes chargées du soin de l'enfant. La procédure tutélaire doit être engagée sitôt que l'on a la certitude d'être en présence d'un enfant en situation d'abandon. Il s'agira de déterminer les causes à l'origine de la situation afin de pouvoir adopter toutes les mesures juridiques qui puissent contribuer à les surmonter et à reconstruire un projet de vie de famille permanent pour l'enfant. Les situations les plus fréquentes qui rendent nécessaire ce moyen de protection sont l'abandon, la maltraitance, les abus sexuels et la négligence dans les soins.

Situation

Lorsque un enfant ne reçoit pas les soins adéquats de la part de ses parents (ou des personnes qui ont sa charge) au point que son éducation et son développement sont mis en péril par la situation de délaissement, les lois et les autorités ont l'obligation de prendre les mesures de protection adéquates pour garantir à l'enfant l'assistance dont il a besoin. Il peut s'agir de renforcer les capacités du milieu familial au moyen des programmes d'aide psycho-sociale et / ou économiques et, si cela n'est pas suffisant, de prendre les mesures qui offrent à l'enfant une alternative familiale permanente qui lui garantisse le plein exercice de tous ses droits et potentialités, tel qu'ils sont reconnus par les conventions internationales.

Objectif

L'objectif de toute procédure tutélaire doit être de sauvegarder la pleine possibilité de l'enfant d'exercer ses droits, de donner satisfaction à ses besoins, et de pouvoir

jouir d'un développement personnel adéquat.

La recherche de solutions stables

Une fois la séparation produite, le temps continue à jouer un rôle fondamental pour le bien-être de l'enfant. Les effets de la séparation, toujours douloureux pour l'enfant qui la subit, ont des manifestations immédiates depuis le moment où elle se produit, et peuvent s'aggraver au fur et à mesure que le temps passe.

La rapidité dans la recherche de solutions stables est donc essentielle.

La réinsertion dans sa famille d'origine ou la reconstruction d'une vie familiale stable dans une famille alternative sera souvent la seule possibilité pour permettre à l'enfant de rétablir son équilibre émotionnel et pour soutenir son développement personnel.

Personnalisation des mesures

La procédure tutélaire doit partir d'une connaissance la plus complète possible de

la situation réelle de l'enfant. Elle a pour objet d'arriver à officialiser juridiquement un projet de vie permanent en accord avec son intérêt supérieur. Pour cela les acteurs juridiques responsables du développement tutélaire devraient obtenir toutes les informations sociales, médicales, psychologiques et éducatives, qui puissent apporter des éléments d'intérêt. Ils devraient rechercher ses renseignements dans l'entourage familial, en commençant par ses parents, sa famille, ses voisins etc. Il faut rappeler l'importance de l'étude psycho-sociale à laquelle était consacrée la fiche no 3. Il est important que les décisions juridiques qui se prendront collent le plus possible à la situation concrète de chaque enfant.

Garanties

Les procédures tutélaires doivent être menées par les **autorités publiques**, soit administratives soit judiciaires, conformément à la législation de chaque pays. Cela est d'autant plus important car dans leur phase d'exécution, les décisions qui concernent la situation juridique des personnes impliquées peuvent ne pas concorder avec les souhaits de l'enfant ou ceux des personnes impliquées. De ce fait, ces procédures doivent être accompagnées de **garanties**

procédurales appropriées pour chacun, et spécialement pour l'enfant qui doit être entendu et ses opinions prises en compte chaque fois que cela est possible. Dans les situations particulièrement difficiles, l'enfant peut avoir besoin d'une assistance individuelle (travailleur social, avocat, département public) pendant la procédure.

Les décisions tutélaires

Les décisions doivent être adoptées de préférence par des organes officiels dont les membres présentent des ressources professionnelles et des expériences différentes et complémentaires. Dans tous les cas elles doivent reposer sur des rapports techniques élaborés par des spécialistes appropriés.

Le résultat de telle procédure tutélaire peut intégrer plusieurs décisions:

1. Séparer l'enfant de sa famille ou confirmer cette séparation si elle s'était déjà produite avant pour des motifs d'urgence ou d'abandon ;
2. Accorder une mesure de protection temporaire ;
3. Prendre des mesures juridiques adéquates pour offrir à l'enfant une vie familiale permanente.

Pour en savoir plus:

- Berger Michel, *L'échec de la protection de l'enfance*, DUNOD, Paris 1997 157 p.

- Implementation Handbook for the Convention of the rights of the Child, UNICEF, revised edition 2002.

Votre avis nous intéresse ! N'hésitez pas à nous contacter (irc-cir@iss-ssi.org) afin de nous parler de vos expériences, nous poser des questions liées aux thèmes abordés dans cette fiche, ou également afin de nous suggérer des modifications.
Nous vous invitons également à diffuser cette fiche aux personnes concernées et intéressées dans votre pays.
Merci d'avance !

Le SSI/CIR souhaite remercier le Canton de Genève, en Suisse, pour son soutien financier à ce projet de fiches et la Commission des Adoptions Internationales de la Présidence du Conseil Italien pour son financement du Manuel pratique « L'intérêt supérieur de l'enfant et l'adoption », qui est à la base de nombreuses fiches.